



mercredi 21 novembre 2007

Séminaire sur les rayonnements non ionisants

Les Invités de l'ATCI tirent la sonnette d'alarme.

Des experts nationaux et étrangers se prononcent depuis hier au Golf hôtel sur les effets des rayonnements des appareils électroniques.

L'Agence nationale de télécommunication de Côte d'Ivoire (Atci) prend désormais au sérieux les conséquences néfastes que peuvent avoir les rayonnements des appareils électroniques. Elle organise depuis hier un séminaire sur le sujet à l'hôtel du Golf. Ces assises qui prennent fin vendredi visent à collecter le maximum d'informations sur les rayonnements non ionisants.

L'objectif final est l'institution d'une réglementation en la matière en Côte d'Ivoire.

Cette prise de conscience est consécutive aux articles de presse qui ont évoqué ces dernières semaines les dangers des micro-ondes, avec en toile de fond le litige qui oppose les résidents de la cité Sideci des II Plateaux (dans la commune de Cocody) à la société Alink Telecom. La mutuelle syndic de ce quartier, rappelons-le, exige l'enlèvement de trois antennes de téléphonie sans fil installées à l'entrée de la cité par l'opérateur. Les résidents soupçonnent ces appareils d'être à l'origine des problèmes de santé et des nombreux décès qu'ils connaissent.

Selon le directeur de l'Atci, Kla Sylvanus, les rayonnements non ionisants tels que ceux émis par de nombreuses antennes et appareils électromagnétiques, n'ont à priori pas d'effet néfaste sur la santé de l'être humain. Il se pose en même temps la question de savoir ce qui pourrait advenir en cas d'une exposition permanente à ces rayonnements qui sont différents des rayons X ou des rayons ultraviolets appelés eux rayonnements ionisants.

Le Marocain Talib Assan, expert de l'Union internationale des télécommunications (Uit), a instruit l'assemblée sur la «normalisation et la réglementation des rayonnements non ionisants.»

Pour Achy Bertin, agrégé de biophysique et de médecine nucléaire et enseignant à l'Ufr des sciences médicales de l'université de Cocody : «Les rayonnements non ionisants ne devraient pas avoir de conséquence sur la santé (humaine), sauf quand ces rayonnements sont très énergétiques. On peut augmenter leur puissance et dans ce cas, ils rejoignent les rayonnements ionisants tout en gardant leur dénomination de rayonnements non ionisants. Ils peuvent alors causer des dommages qui peuvent aller jusqu'au cancer de la peau..»

S'agissant du cas précis des Deux Plateaux Sideci il a déclaré: « Il se peut qu'il y ait une potentialisation autour des antennes. A partir de ce moment, il ne faut pas dire que comme ailleurs, ce n'est pas dangereux, alors on n'intervient pas. S'il y a des mesures, il faut les prendre en considération, les vérifier et préserver la santé de la population.»

Le Pr. Koba Arsène a quant à lui assimilé la situation actuelle à celle de l'avènement du sida en Côte d'Ivoire. «Au début on n'y a pas cru, et au moment où on s'est rendu compte que c'était réel beaucoup d'hommes étaient déjà contaminés», a-t-il prévenu.

Cissé Sindou